

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES VOUS INFORME

Tous mobilisés pour soutenir nos entreprises !

La crise sanitaire qui touche actuellement notre Pays engendre des conséquences sociales, financières et économiques sans précédent.

Depuis plusieurs semaines **l'État** et **les Régions** de France travaillent conjointement pour mettre en place un dispositif de soutien à l'économie, qui puisse réduire les incidences de cette crise.

Plusieurs aides ont été mises à disposition de nos entreprises dans le courant des dernières semaines. Elles sont **à la disposition des entreprises de notre territoire** via les sites internet officiels de nos institutions.

Elles viennent d'être une nouvelle fois enrichies, grâce à la mobilisation de l'État, des grands acteurs économiques nationaux et de notre Région Sud, chef de file de l'économie régionale.

⇒ Le **Fonds national de solidarité a été alimenté d'un second volet**, permettant l'obtention d'une aide entre 2000 et 5000 € complémentaires aux 1500 € déjà octroyés. Il est accessible aux très petites entreprises (de 1 à 10 salariés), selon conditions.

⇒ Un **Fonds régional de prêt « COVID Résistance » vient d'être ouvert**. Accessible aux petites entreprises (- de 20 salariés) et aux associations et coopératives, il permet l'obtention d'un prêt à taux zéro de 3000 € à 10000 €, sans garantie personnelle, selon conditions.

Spécifique à notre Région Provence Alpes Côte d'Azur, **la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures y contribue** à hauteur de 88800 €, permettant, par effet de levier, de constituer un fonds de **350 000 € pour les 6 communes de notre territoire** (avec l'apport de la Région Sud, la Banque des Territoires et le Conseil départemental du Var).

Par ailleurs, pour compléter le dispositif d'accompagnement des entreprises, la Région Sud vient de créer un regroupement d'achat **pour l'acquisition de masques**.

Accessible sur la plateforme : <https://www.leetchi.com/c/regionsud>

Le Président de la Communauté de communes, François de CANSON et les maires, Vice-présidents de Méditerranée Porte des Maures, sont convaincus de **l'importance de réunir toutes les forces disponibles pour soutenir les entreprises**, et leur présence aux côtés de la Région Sud, présidée par Renaud MUSELIER, était une évidence.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures est mobilisée pour suivre l'ensemble des dispositifs nationaux et régionaux tout au long des mois à venir. Elle s'impliquera également aux côtés des entreprises agricoles et des professionnels du tourisme, concernés très prochainement par des aides spécifiques.

Les chefs d'entreprises impactés par la crise COVID 19 sont appelés à contacter les différents acteurs économiques de notre territoire afin de bénéficier des dispositifs à leur disposition.

Vous trouverez donc ci-après l'ensemble des contacts utiles à vos démarches.

⇒ **La Région SUD, acteur incontournable pour l'obtention de certaines aides**

<https://www.maregionsud.fr/entreprises-covid19> N°vert : 0805 805 145

Accès direct au fonds de solidarité : <https://sud-soutien-tpe.mgcloud.fr>

Accès direct au prêt COVID Résistance : <https://tpe.initiative-sud.com>

⇒ **L'État avec le site du ministère de l'économie**

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Nos partenaires économiques varois, organisés pour vous conseiller :

⇒ **La Chambre de commerce et de l'industrie du Var tient le principal guichet d'information à l'attention des entreprises, en partenariat avec la Préfecture du Var**

<https://www.var.cci.fr>

allocci@var.cci.fr

04 94 22 81 10

⇒ **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

<https://www.cmar-paca.fr/actualites/covid-19-informations-du-19-mars-2020>

assistance83@cmar-paca.fr

09 80 08 06 00

⇒ **La Chambre d'Agriculture du Var**

<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-du-var/covid-19-relais-dinformations>

covid19@var.chambagri.fr

04 94 99 75 21

⇒ **L'Union Patronale du Var**

<http://www.upv.org/actualites/4178/actualite-syndicale/coronavirus-covid2019.htm>

- **Renseignement d'ordre juridique et économique**

juridique@upv.org

04 94 09 78 25

- **Renseignement relevant des assistantes sociales**

i.innocenti@upv.org

04 94 09 78 86

⇒ **Le Tribunal de commerce de Toulon**

- **Service du registre du Commerce et des sociétés** - rcs@greffe-tc-toulon.fr

- **Service judiciaire** - jud@greffe-tc-toulon.fr

<https://www.infogreffe.fr/continuite-de-la-justice-commerciale>

- **Infogreffe / National** : N°vert : 01 86 86 05 78 et service.clients@infogreffe.fr

Les services de la Communauté de communes restent également à votre écoute au 04.94.01.55.51.